

<b>Communauté de Communes du Trièves</b>	<b>CONSEIL DE COMMUNAUTE Du 8 avril 2019</b>
	<b>Compte-rendu</b>

Marcel Calvat est désigné secrétaire de séance.

### **Approbation du compte rendu du conseil du 25 février 2019**

Claude Didier souligne le remarquable travail effectué pour la rédaction du compte rendu, compte tenu de la complexité des sujets évoqués.

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **Approbation du compte rendu du conseil du 11 mars 2019**

Laurent Viallard regrette que les propos du Président, relatifs au coût estimatif annoncé beaucoup moins onéreux que le coût final, n'apparaissent pas en totalité dans le paragraphe 13 « Attribution des marchés de travaux Construction d'un groupe scolaire à Monestier de Clermont ». Il souhaite que ce point soit rectifié.

☞ **Adopté à l'unanimité**

*Arrivée d'Ameline Diénot*

### **1- Approbation des comptes de gestion 2018**

En préambule des votes relatifs aux budgets, Victor Vecchiato remercie Bernard Combe et Peggy Barberet pour le travail effectué.

*Arrivée de Frédérique Puissat*

Le conseil communautaire est invité à déclarer que les comptes de gestion pour les budgets suivants :

- Budget Principal
- Budget Ecoles
- Budget Tourisme
- Budget Chaufferie Bois Mens
- Budget Immobilier la Croizette
- Budget « collecte et traitement des déchets »
- Budget Eau Potable

dressés, pour l'exercice 2018, par Mme la Trésorière de Mens, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**Vote : Approbation des comptes de gestion 2018**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **2- Approbation des Comptes Administratifs 2018 et affectation des résultats**

Il est proposé de procéder à un vote global des Comptes Administratifs de manière à ce que Jérôme Fauconnier n'ait à quitter la salle qu'une seule fois.

Aucun des 7 CA n'appelant d'observation, il est proposé de passer au vote. Le Président quitte la salle pendant le vote.

**Vote : Approbation des Comptes Administratifs 2018 et affectation des résultats**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **3- Approbation des budgets primitifs 2019**

#### **Budget principal :**

Débat :

Michel Picot souhaite des précisions sur la mise en place du RIFSEEP.

Comme indiqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire, la mise en place du RIFSEEP se fera sur 2 ans : 55 000 € pour l'année 2019 et 55 000 € pour l'année 2020 si la prochaine mandature valide cette proposition. Une étude va être faite individuellement, agent par agent, avec l'appui d'un bureau d'étude et la participation du comité technique.

Victor Vecchiato souligne que la somme de 110 000€ représente 3% de masse salariale et qu'elle est compensée par des recettes fiscales cette année.

En ce qui concerne le budget principal, Claude Didier, pour lui-même et au nom de Pierre Suzzarini, constate que le budget est solide. On retrouve un excédent structurel chaque année, c'est positif et cet excédent provient de recettes fiscales. Dans ce contexte, on a du mal à comprendre pourquoi limiter les subventions aux associations ? En effet, la CCT dispose de marges de manœuvre qui permettraient un effort plus

important en faveur des associations ; ne serait-ce que pour reconnaître le travail et l'engagement des bénévoles et pour compenser, en partie, la baisse des contrats aidés. Selon lui, cela serait un signe fort vers les associations.

La mise en place du RIFSEEP est une excellente mesure en faveur du personnel ; il regrette qu'il n'y ait pas un geste en faveur des associations. C'est en raison de ce manque d'encouragement qu'il s'abstiendra, en son nom et au nom de Pierre Suzzarini, de voter le budget.

Pour Jérôme Fauconnier, la CCT doit être solide pour porter des projets tels que LEADER, par exemple, dont on ignore quand les recettes promises arriveront. L'argent disponible sert à porter ces actions. D'autre part, en raison de 2 importantes opérations (Groupe scolaire et Maison de santé), la charge de la dette va augmenter, il vaut donc mieux faire preuve de prudence et consolider le budget. L'année dernière, suite à un excédent au budget, il avait été choisi de verser un bonus aux associations. Cette année, le budget étant quasi à l'équilibre voire déficitaire, la prudence s'impose.

Un bilan sur les opérations TEPCV sera effectué en juin 2019 ; il convient de garder en mémoire que sur l'opération TEPCV, la collectivité a avancé 500 000€. Le Président souligne que face aux recettes supplémentaires, se trouvent des dépenses supplémentaires et les 2 se compensent.

Par ailleurs, face à d'importants projets ponctuels, le Président précise qu'il est toujours possible pour une association de bénéficier de l'aide de la Communauté de communes du Trièves. Le territoire dispose d'une vie associative riche avec de nombreuses associations et il est donc difficile de donner beaucoup à chacune. Claude Didier ne conteste pas ces éléments de réponse, mais il ne s'agit là que de quelques milliers d'euros qui ne vont pas déséquilibrer le budget. Il regrette le choix fait en 2018 de se priver de la taxe GEMAPI qui a fait perdre 25 000 € dont on aurait pu se servir aujourd'hui.

Laurent Viillard salue les bonnes surprises budgétaires et reconnaît le rôle de trésorerie de la CCT qui permettent la révision du régime indemnitaire et l'augmentation des recettes fiscales mais propose que le recours à l'emprunt, dans une période où les taux d'intérêt sont bas, pourraient permettre de financer ces dépenses supplémentaires.

Bernard Combe indique que l'emprunt ne peut être utilisé pour des dépenses de fonctionnement.

Michel Picot revient sur la question du pacte scolaire et s'interroge sur l'avancement du dossier ?

Pour Jérôme Fauconnier, aujourd'hui, la réflexion porte sur la reconfiguration de la carte scolaire ; à l'issue de quoi, il conviendra de se pencher sur la question des attributions de compensation et du différentiel entre le coût observé en 2012 et celui observé en 2016. Le différentiel est évalué aujourd'hui à 90 000 € en raison par exemple du besoin de plus de personnel au restaurant scolaire et cette somme servira à financer l'emprunt du groupe scolaire de Monestier de Clermont.

Dominique Parlouar s'interroge sur le financement de l'EMALA ?

Aujourd'hui, la Communauté de communes du Trièves finance l'EMALA et le Président ne dispose pas d'autres informations. Ce financement a été prévu au budget 2019 avec la reconduction à l'identique des dépenses et recettes de 2018.

Frédérique Puissat, pour répondre à Dominique Parlouar sur la question du financement de l'EMALA, rappelle que chaque collectivité a ses problématiques ; le Département de l'Isère est frappé par le pacte financier qui limite les augmentations et s'interroge pour trouver 8 millions d'euros afin de compenser les pertes. Une réunion à laquelle ont participé le Département, les 2 Emalas et des enseignants a eu lieu afin d'essayer de dégager des pistes pour rationaliser le budget EMALA. Aujourd'hui, c'est une période d'attente.

#### ***Arrivée de Marie-Claire Terrier***

Jean Pierre Agresti rappelle que le financement de la GEMAPI n'est pas suffisant pour faire face à ce à quoi il va falloir répondre : l'amont avec des arrivées d'eau et dégâts occasionnés dans le cadre des crues torrentielles préserve l'aval. Aujourd'hui, il est demandé aux collectivités de porter cette compétence et les communes du haut financent et protègent de fait les communes du bas. Or, il n'est pas normal que seules les communes en amont portent toutes les dépenses. Il convient de prendre en compte cet aspect dans la globalité des financements.

Jérôme Fauconnier précise que la compétence GEMAPI a été donnée à la Communauté de communes du Trièves sans que l'attribution de compensation ait été modifiée.

#### **Vote : Budget primitif principal 2019**

**Pour : 33**

**Abstentions : 3**

#### **Budget Ecoles :**

Michel Picot souhaite des précisions sur la somme de 515 000 € en charges de fonctionnement ? Existe-t-il un potentiel d'économies sur ces charges ?

S'agissant principalement de charges correspondant à des achats de fournitures de cantine et de maintenance et d'entretien de bâtiment, il paraît difficile de réduire ce poste, répond Bernard Combe.

Jérôme Fauconnier ajoute que le fait d'avoir plusieurs petites écoles augmente les charges générales. Les seules pistes d'économies le sont en matière d'énergie et la tendance est à la baisse dans les écoles.

#### **Vote : Budget primitif Ecoles 2019**

**☛ Adopté à l'unanimité**

### **Budget Tourisme :**

Laurent Viillard indique que, ne comprenant pas la politique menée en matière de Tourisme sur le territoire, il ne peut donc pas être favorable à ce budget.

**Vote Budget primitif Tourisme 2019**

☞ **Pour : 35 Contre : 1**

### **Budget Collecte et traitement des Déchets :**

Michel Picot souhaite connaître les projets futurs.

Pour Christophe Drure, le projet le plus important est la déchetterie de Clelles suivi par l'achat d'un compacteur pour la déchetterie de Mens. Il recherche un financement correct qui permette de ne pas augmenter la redevance des Ordures Ménagères. L'achat du terrain pour implanter la déchetterie de Clelles est programmé en 2019 avec un début de travaux en 2020.

**Vote : Budget primitif Collecte et traitement des Déchets 2019**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **Budget Eau :**

Michel Picot s'interroge sur l'origine d'un déficit sur les dépenses d'exploitation ?

Il s'agit d'un report d'excédent de 2018 et il convient de noter le caractère sur-prudent de ce budget sachant que l'excédent dégagé est totalement remis en Investissement. Ce budget est sain avec un prix de l'eau identique depuis 2014 explique Bernard Combe.

**Vote : Budget primitif Eau 2019**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **Budget Immo la croizette :**

**Vote : Budget primitif Immo La Croizette 2019**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **Budget Chaufferie Bois :**

Michel Picot demande si cela fonctionne correctement ?

Pour Jérôme Fauconnier, le fonctionnement est correct sauf pour des cas particuliers (piscine) et moins onéreux que le fioul. Des soucis à Mens ont rendu l'exploitation plus compliquée. Il convient d'étudier à l'issue de la DSP si la gestion en interne de la maintenance serait possible, ce qui permettrait de créer des emplois locaux. Il convient de réfléchir aussi à la possibilité de gestion en régie. Des études devraient donner les éléments financiers et techniques.

Laurent Viillard trouve que cela serait une bonne idée car aujourd'hui, compte tenu des désagréments rencontrés, les communes hésitent à se lancer.

**Vote : Budget primitif Chaufferie Bois 2019**

☞ **Adopté à l'unanimité**

Avant de conclure, Claude Didier émet le souhait de voir les dossiers de demandes d'attribution de subventions ? Serait-il envisageable que ces demandes soient transmises aux élus ?

Pour Jérôme Fauconnier, chaque commission rédige un compte-rendu dans lequel chacun peut trouver des informations. Quant à Frédérique Puissat, elle indique qu'il est possible de transmettre les critères utilisés pour faire un choix. Mais il convient de rester prudent face à la diffusion de l'intégralité des documents. Le travail se fait en collaboration avec des agents, des représentants de la CCT et des bénévoles associatifs.

Pour Marie-Jo Villard, il faut faire confiance aux commissions ; elle est contre le fait que les documents circulent. D'autant plus que chacun peut participer aux commissions.

Claude Didier évoque la situation de « Mens alors ! » et de « Radio Dragon », 2 associations qu'il connaît et pour lesquelles il aurait été intéressant de modérer les pertes. En effet, par exemple, « Radio Dragon » n'a plus d'emploi aidé et il aurait été bien d'aider un peu plus. Il lui semble qu'il y aurait un sentiment de justice en aidant plus.

Jérôme Fauconnier s'interroge sur les aides que les Radios peuvent obtenir par le fonds de soutien radiophonique.

Ils bénéficient, en effet, d'une aide via ce fonds mais la perte d'un emploi en contrat aidé pèse lourd sur le budget et fragilise la montée en puissance de la structure, répond Claude Didier.

En ce qui concerne « Mens alors ! », l'association a été subventionnée à même hauteur que l'année dernière, indique Véronique Menvielle et la CCT s'engage avec d'autres moyens et notamment en apportant un soutien logistique.


Pour Claude Didier, il est dommage de remettre en cause l'équilibre financier d'une association à cause de la perte d'une subvention.

Pour Sabine Campredon, il conviendrait que les aides soient plus marquées en faveur des associations qui ont à faire face à un budget serré et dont les bénévoles, qui font un travail de qualité, s'épuisent et ne trouvent pas à passer le relais. Elles ont besoin d'aide financière et logistique.

Pour le Président, une solution consisterait à mutualiser entre différentes associations et creuser la piste du « comment travailler ensemble ». Il rappelle que la CCT peut aider ponctuellement en cas d'événements exceptionnels. Il a bien conscience de la fragilité de la gouvernance dans les associations.

#### 4- Vote des taux d'imposition 2019

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les taux d'imposition pour l'année 2019 comme suit :



	Taux 2019	Rappel taux 2018
CFE	28,12%	28,12%
Taxe d'habitation	9,78%	9,78%
Taxe Foncier bâti	2,00%	2,00%
Taxe Foncier non bâti	2,99%	2,99%

**Vote : Vote des taux d'imposition 2019**

☞ Pour : 35      Abstention : 1

#### 5- Modification du tableau des effectifs

Suite à l'avis favorable, à l'unanimité, du Comité Technique réuni le 05 mars 2019, il est proposé de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

Suppressions de poste		Date d'effet / motif	Créations de poste	
N° de poste	Grade / quotité / service		N° de poste	Grade / quotité / service
2012-47	Adjoint administratif à 18 heures hebdomadaires	A effet du 15 avril 2019 Augmentations de temps de travail ou créations de postes proposées dans le cadre du budget prévisionnel 2019	2019-47	Adjoint administratif à 21 heures hebdomadaires
2017-122	Attaché à 17 heures 30 minutes hebdomadaires		2019-122	Attaché à 28 heures hebdomadaires
			2019-142	Animateur à 17 heures 30 minutes hebdomadaires

**Vote : Modification du tableau des effectifs**

☞ Adopté à l'unanimité

#### 6- Avenants marchés de travaux « Aménagement maison de santé à Monestier de Clermont »

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la maison de santé à Monestier de Clermont, des imprévus techniques sont apparus dans la phase « démolition » nécessitant la passation d'avenants aux marchés de travaux :

- Reconstitution d'une partie du plancher à l'étage : Lot n°3- Entreprise MICHELI  
+ 1 386,00 € HT
- Fragilité de la chape existante au rez de chaussée et différences notoires de niveau entre les anciennes pièces nécessitant de couler une nouvelle chape : Lot n°3- Entreprise MICHELI  
+ 22 776,53 € HT
- Reprise du doublage brique en placo suite nouvelle chape rez de chaussée : Lot n° 6- LAMBDA  
+ 1 736,21 € HT

Le conseil est invité à approuver la passation des avenants décrits ci-dessus.

**Vote : Avenants marchés de travaux « Aménagement maison de santé à Monestier de Clermont »**

☞ Adopté à l'unanimité

#### 7- Renouvellement de la convention d'adhésion au service commun « Instruction Autorisation Droit du Sol »

Par délibération en date du 25 janvier 2016, le conseil communautaire a approuvé la création d'un service commun mutualisé d'instruction des autorisations des demandes d'urbanisme (service commun ADS Trièves) auquel les communes membres de la CCT, compétentes en application du droit des sols (ADS) ont adhéré par convention pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 1er avril 2019.

Il est proposé au conseil d'approuver le renouvellement de la convention en conservant les modalités de financement et les rôles réciproques de la commune et de la CCT dans le fonctionnement de ce service commun. Le conseil municipal de Saint Maurice en Trièves a délibéré favorablement pour adhérer au service commun à l'occasion de cette nouvelle convention.

Laurent Viillard rappelle que les communes qui ont adhéré à ce service dès sa création avait supporté un coût et s'interroge sur un éventuel paiement suite à l'adhésion des nouvelles communes.

Michel Picot confirme que les communes nouvellement adhérentes contribueront au service de la même manière que les précédentes.

Jérôme Fauconnier demande de présenter un bilan de cette action à l'occasion d'un conseil communautaire.

Il est proposé de procéder au renouvellement des membres du comité de pilotage du service commun. Michel Picot rend hommage à Joël Cavret qui a joué un rôle important dans le précédent COPIL.

Les membres sortants, Daniel Niot, René Chalvin et Michel Picot, se représentent et un appel à candidature est lancé pour le remplacement de Joël Cavret. Jean-Pierre Agresti se porte candidat. Aucun autre candidat ne se déclarant, sa candidature est acceptée à l'unanimité

**Vote : Renouvellement de la convention d'adhésion au service commun « Instruction Autorisation Droit du Sol »**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **8- Demande de subvention pour le projet Biotope II de Terre Vivante – années 2018-2019**

Le projet Biotope II est porté par la SCOP Terre Vivante. Cette 2<sup>e</sup> phase de développement du projet est centrée sur la thématique forêt après une 1<sup>ère</sup> phase qui a permis de construire le matériel de recherche sur le bio mimétisme. A l'issue de cette 1<sup>ère</sup> phase, appuyée sur des partenariats et des collaborations multiples, le projet Biotope a été référencé parmi les 170 laboratoires du biomimétisme au plan national.

La phase 2 doit permettre de construire le sentier et la forêt jardin, de mettre en place des stages, visites, ainsi que l'accueil de résidences scientifiques en lien avec les demandes des différents acteurs et partenaires. La création d'hébergements par Terre Vivante offrira la possibilité de créer une nouvelle offre de séminaires et team building sur le biomimétisme, renforcée par le sentier et la présence du laboratoire. Tout cela permettra d'attirer sur le territoire un public d'entreprises encore peu présent.

Le projet nécessite également une communication efficace. Il s'appuiera sur les compétences de Terre Vivante (maison d'édition) et sur le réseau de partenaires couvrant une communication territoriale et nationale. L'objectif du projet est en effet de constituer un catalogue de matériels techniques, un ensemble de contenus scientifiques et/ou pédagogiques, et de le mettre à disposition des entreprises, du public et des collectivités. Il s'agit de rendre ce matériel visible et disponible auprès du public visé.

Ce projet a été présenté en commission économie – agriculture de la CCT le 29 novembre 2018. La commission a souhaité soutenir financièrement ce projet à hauteur de 6 000 € (3 000 € en 2018 et 3 000 € en 2019) afin que le porteur de projet puisse bénéficier d'un soutien financier du Leader (36 000 €) sur une assiette totale 85 116 € HT. Pour rappel, il faut obligatoirement une contrepartie territoriale face au Leader (1 € du territoire = 4 € du Leader).

L'aide sera attribuée sous réserve du cofinancement par l'Europe.

Ce projet a reçu un avis favorable lors du Comité de Programmation Leader du 4 décembre 2018.

Cette subvention forfaitaire sera affectée sur le budget économie – agriculture à l'article 6574 - subventions exceptionnelles dans le cadre d'intervention économique.

Laurent Viillard indique que la « Ferme Tournesol » a sollicité une aide auprès de la commune de Monestier de Clermont ; il souhaite savoir si elle a également demandé une aide à la CCT ?

Jérôme Fauconnier répond que la CCT n'a reçu aucune demande d'aide de la « Ferme Tournesol » et Frédérique Puissat précise que la ferme a déjà été aidée par la CCT lors d'une ancienne opération.

Pour information, une présentation du programme LEADER sera effectuée lors du prochain conseil communautaire.

**Vote : Demande de subventions pour le projet Biotope II de Terre Vivante – années 2018-2019**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **9- Convention entre le restaurant l'Alezan et la CCT**

Il est proposé de passer une convention avec le restaurant l'Alezan qui assure une prestation de livraison de repas pendant les vacances scolaires et jusqu'au 31/12/2019 pour le service enfance jeunesse dans le cadre de l'accueil de loisirs de Mixages.

Le gouvernement ayant annoncé le prix de repas à 1€ dans des zones défavorisées, Laurent Viillard demande si la CCT est concernée par cette mesure ?

Frédérique Puissat précise que cette annonce gouvernementale s'appliquera dans les cantines scolaires mais qu'il n'y a pas encore d'élément de zonage pour le territoire. Ceci dit, la convention entre le restaurant l'Alezan et la CCT dont il est question concerne le périscolaire et donc n'entre pas dans le cadre de l'annonce gouvernementale.

**Vote : Convention entre le restaurant l'Alezan et la CCT**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **10- Approbation des tarifs séjours 2019**

Le service enfance jeunesse organise des séjours dont les tarifs sont calculés sur la base de 20% à 55% de participation financière des familles. Le coût du séjour repose sur des charges fixes (les permanents) et des charges variables (coût de transport, alimentation, prestation animation, frais d'hébergement...).

Il convient de fixer les tarifs 2019 en distinguant les séjours courts, les séjours longs, les séjours de proximité et les bivouacs.

<b>TARIFS SEJOURS 2019</b>				
<b>QF</b>	<b>Séjour + 5 jours</b>	<b>Séjour court</b>	<b>Séjour proximité</b>	<b>Bivouac ado</b>
0-300	101€	42€	56€	24€
301-600	127€	52€	70€	35€
601-900	142€	58€	79€	46€
901-1200	177€	73€	99€	54€
1201-1500	203€	83€	113€	65€
1501-1800	243€	100€	135€	74€
1801-9999	279€	115€	155€	85€

**Vote : Approbation des tarifs séjours 2019**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **11- Approbation des tarifs BAFA 2019**

Le service enfance jeunesse organise une formation de base au BAFA du 13 au 20 avril 2019 qui permettra de former à la fois 10 jeunes et des agents de la vie scolaire.

La participation des familles et des agents est de 20% à 80% du prix de revient en fonction du quotient familial. Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la tarification du BAFA Base pour 2019 (tarif inchangé) :

<b>QF</b>	<b>Tarifs</b>
QF < 300	60€
QF de 301 à 600	90€
QF de 601 à 900	120€
QF de 901 à 1200	150€
QF de 1201 à 1500	180€
QF de 1501 à 1800	210€
QF > 1801	240€

**Vote : Approbation des tarifs 2019**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **12- Convention de labellisation d'un réseau de sentiers inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)**

La présente convention a pour objet de définir les itinéraires « labellisés PDIPR » de la communauté de communes du Trièves qui représentent 547 kilomètres. Cette labellisation permet de bénéficier d'un soutien financier pour l'entretien du réseau. La présente convention est conclue pour une durée de 5 ans.

Alain Rougale explique que seuls 547 kms sur les 750kms de sentiers existants sont concernés par cette convention proposée par le Département ; tous les sentiers ne pourront pas être labellisés.

Michel Picot s'interroge sur les critères appliqués pour déterminer 547 kms et qu'advient-il de la différence pour les 203 kms restants ? Dans un souci de cohérence, il aurait souhaité débattre sur cette question, débat qu'il réclame depuis 3 ans d'ailleurs, avant que soit proposée au vote cette convention. Ceci dit, il est favorable au fait qu'il y ait une convention.

Alain Rougale indique que le débat a eu lieu en commission et l'invite à participer au groupe de travail.

Pour Jérôme Fauconnier, il est important de ne pas confondre les sentiers entretenus par la CCT et ceux qui seront entretenus par le Département. Aujourd'hui, la CCT dispose d'un agent à mi-temps sur les sentiers et les communes vont être associées au travail de recensement des sentiers.

Jean-François Helly a été consulté à propos des sentiers de VTT ; existera-t-il un marquage spécifique pour eux ?

Alain Rougale suppose que oui mais il ne peut répondre avec certitude. En tout cas, il n'y aura pas de création de nouveaux sentiers.

Pour conclure, il présentera un plan complet d'action sur les sentiers d'ici cet été.

**Vote : Convention de labellisation d'un réseau de sentiers inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)**

### 13- Convention de broyage

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la nouvelle la convention de broyage validée en commission Déchets le 26 février 2019. La principale modification concerne la fin de la gratuité de la prestation pour les habitants. Il est proposé d'instaurer un tarif de de 10 €/ intervention et pour 10m3 maximum. Au-delà, un forfait de 10 € par tranche de 10m3 sera appliqué.

Claude Didier se déclare, en tant qu'utilisateur, pas choqué de payer 10€ parce qu'il s'agit d'une somme dérisoire, mais maintenir la gratuité était symbolique et un beau geste vers la population. N'était-il pas possible de limiter à un déplacement par an, d'en conserver la gratuité et de rendre payant les autres déplacements ?

Jérôme Fauconnier explique que les gens faisaient déplacer le broyeur sans complexe pour peu de branches puisque le service était gratuit. Faire payer permet d'éviter des déplacements inutiles et constitue un bon moyen incitatif à ne déplacer le broyeur qu'en cas utile.

Christophe Drure explique que le rôle de la CCT est de broyer les haies ; il espère que ce changement va freiner tous ceux qui faisaient déplacer le broyeur pour de toutes petites quantités. De plus, ces déplacements généraient beaucoup de kilomètres et entraînaient des frais importants.

Jérôme Fauconnier cite en exemple la commune de Châtel où il existe une plateforme dédiée aux déchets verts ; s'en servir permettrait de limiter des déplacements. Il convient de travailler sur l'idée d'une plateforme fermée pour inciter le groupement.

Pour Solange Saulnier, l'idée est bonne mais encore faut-il que les gens puissent emmener les déchets verts et que la commune ait un terrain.

Michel Picot se demande si 10 m3 est la notion la plus judicieuse ? Ne serait-il pas plus pertinent de raisonner en temps de présence ?

Pour Christophe Drure, il faut compter 3 hres pour broyer 10 m3 de noyer et seulement 1 heure pour broyer 10m3 de haies ; d'où la complexité d'organisation.

Jean-François Helly dit que la commune de Prébois a une plateforme fermée, gérée par un employé communal. Il demande si les communes pourront bénéficier de ce broyeur sur ce type de plateforme ?

Pour Christophe Drure, à condition que les branches soient bien rangées, il est plus facile de venir dans un seul lieu.

**Vote : Convention de broyage**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### 14- Contrat de reprise des matériaux avec la Société EPR : avenant n°2

Dans le cadre de la consultation organisée par le CSA3D, la communauté de communes du Trièves doit signer un avenant pour réviser le prix plancher de rachat des matériaux.

La durée de l'avenant n°1 arrivant à échéance, il est proposé au conseil communautaire de passer un nouvel avenant avec la Société EPR pour une durée de 7 mois du 1er avril au 31 octobre 2019 selon les conditions suivantes :

La révision du prix minimum garanti en application de la clause de sauvegarde du marché (Article J « Clause de sauvegarde du contrat » // - « en cas de déconnexion des prix de reprise par rapport aux prix du marché à la hausse comme à la baisse») :

- Pour les gros de magasin (sorte 1.02) : maintien du prix à 10 €/Tonne,
- Pour les papiers cartons non complexés (sorte 5.02) : de passer de 30 €/Tonne à 40 €/Tonne.

**Vote : Contrat de reprise des matériaux avec la Société EPR : avenant n°2**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### - Questions diverses

#### ☒ **Informations diverses :**

Laurent Viillard intervient à propos du Très Haut Débit ; en effet, il a constaté sur la plateforme nationale du THD, que la fiche de mise à jour du département de l'Isère date de 2015. Or, le planning devait être terminé en 2019 avec une période de déploiement jusqu'en 2024 et cela lui pose question.

Jérôme Fauconnier est étonné car la carte existe sur le site THD du Département. La phase de construction des nœuds de raccordement optiques est lancée, tous les permis sont instruits et les premières habitations seront raccordées en 2020. Le projet n'a pas de retard.

Frédérique Puissat indique qu'il s'agit d'un retard au niveau national mais qu'il n'y a pas de retard au niveau départemental.

Jérôme Fauconnier rappelle l'importance de l'adressage formalisé qui doit être fait rapidement.

La commune de Lalley a été contactée par l'entreprise Circet, entreprise en charge de la partie Collecte et Distribution dans les communes du Trièves dans le schéma de construction du réseau THD de l'Isère, et qui assure l'arrivée de la fibre optique dans les villages. Cela sera fait en 2020 indique Michel Picot.

Toutes les informations sont disponibles en temps

**Rencontre d'automne** : Frédérique Puissat se fait le porte-parole de Jean Yves Le Menez pour rappeler à chacun la rencontre d'automne, financée par le Département, dont la date est fixée au 25 octobre prochain et

qui réunit les clubs de personnes âgées et les résidents d'EHPAD le temps d'un repas et d'un spectacle. Il convient d'y associer les personnes isolées dans les villages ; un appel est lancé aux maires pour communiquer le nom des personnes isolées avant le 15 juin afin de pouvoir les associer et organiser leur déplacement.

**Souvenir Français du Trièves** : Marie-Jo Villard informe que le Souvenir français du Trièves a reçu la validation nationale et a été mis en place. L'Assemblée Générale aura lieu lundi prochain à 18h à la salle des associations de Monestier de Clermont ; l'invitation va être transmise aux communes. Elle lance un appel pour avoir dans chaque commune des correspondants « défense ».

**Chapelle de Trézanne** : Suite à l'appel à souscription qui a permis la rénovation des vitraux de la chapelle de Trézanne, Ameline Diénot invite chacun à l'inauguration de la chapelle le 15 juin prochain à partir de 11 hres.

**Compétence Eau** : Jérôme Fauconnier va solliciter une rencontre avec le Préfet de l'Isère pour lui faire part des difficultés engendrées par la prise de compétence Eau.

**Autres informations** :

- Inauguration officielle de la foire du 1<sup>er</sup> Mai à Mens à 11h ; Marcel Calvat distribue des affiches.
- Spectacle Papagalli à St Guillaume le 3 mai prochain à 20h30. Eliane Paquet distribue des affiches.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50